

## DELIBERATION N° 9 DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 NOVEMBRE 2020

### OBJET : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2020-2026

Le vingt-trois novembre deux mille vingt à quatorze heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de La Garde régulièrement convoqué, a été assemblé à la Maison Communale Gérard Philippe sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Maire. Il procède à la nomination de M. Cyril AMARIT en qualité de secrétaire de séance.

**Présents :** M. Jean-Louis MASSON; Mme Hélène BILL; M. Franck CHOUQUET; Mme Marie-Hélène CHARLES; M. Alain DUMONTET; Mme Martine BLANC; M. Alain FUMAZ; Mme Sophie OURDOUILLIE; M. Jean-Eric LODEVIC; Mme Janig GUE; M. Jean-Claude MARASTONI; M. Christian GASQUET; M. Michel GUILLOUZIC; M. Alain JOUOT; Mme Martine DE SANTIS; M. André BAULON; Mme Brigitte MORILLION; Mme Hélène DEL SANTO; Mme Josiane BERCET; Mme Flora MARTINO; M. Olivier CHELLE; M. Gilles BROYER; M. Jean-Marc ANNEVILLE; Mme Céline MURENA; Mme Bouchra CHADLI; M. Bernard GINER; Mme Viviane CHASTANT; M. Michel DURBANO; Mme Catherine LAGET; Mme Wahida ZAMOURI; M. Olivier CHARLOIS; M. Cyril AMARIT; M. Michel CAMATTE.

**Représentés :** Mme Laure-Hélène BAUMANN donne procuration à Mme Marie-Hélène CHARLES; M. Florian JONET donne procuration à Mme Janig GUE

AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	35	EN EXERCICE	35	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION	35
--------------------------------	----	-------------	----	-------------------------------------	----

### RAPPORTEUR : MADAME SOPHIE OURDOUILLIE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'avis de la commission municipale ECONOMIE / FINANCES / BUDGET / EMPLOI du 6 novembre 2020,

Une gestion pluriannuelle de l'investissement représente un outil nécessaire de pilotage et de programmation des projets pour les Collectivités Locales, porteuses à elles seules de près de 70 % de l'investissement public.

La Commune s'est dotée d'un tel processus de planification et de programmation des projets d'investissements depuis plusieurs années.

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2020/2026 présenté s'inscrit dans la continuité des dépenses d'équipement initiées depuis 2001, et plus largement dans le projet politique sur lequel l'équipe municipale a été élue.

Il reprend naturellement les autorisations de programme (AP/CP) qui sont en cours de réalisation, et qui représentent pour l'année 2020 une grande partie de notre effort d'investissement.

La présentation de notre programmation d'équipement en PPI vient d'ailleurs conforter l'effort de lisibilité et de transparence que nous n'avons cessé de soutenir, en vous présentant annuellement ces AP/CP et en les actualisant régulièrement.

Le PPI comprend également les autres projets municipaux, moins coûteux ou dont la réalisation est purement infra-annuelle, sans oublier les investissements récurrents, qui sont indispensables à l'entretien durable de notre patrimoine communal, à la qualité de nos services publics et des conditions de travail de nos agents.

Avec ce PPI, nous voulons être :

**Ambitieux**, avec 66,1 Millions d'euros d'investissements programmés d'ici 2026 sur le budget principal, soit une moyenne de 9,44 M€ par an.

Le recensement a donné lieu à la construction d'un document de synthèse et de répartition des projets par politique publique, ainsi qu'à la mise en perspective de quatre projets emblématiques. Ces quatre projets, programmés au cours de ce mandat, sont :

- \* La construction d'un pôle multiculturel comprenant la construction d'un pôle culturel de 350 places et de la réhabilitation de la Maison Communale Gérard Philipe,
- \* La reconstruction de l'école maternelle Séverine Mignoné,
- \* La construction du multi-accueil Les Lucioles,
- \* L'agrandissement du cimetière.

Au titre de la période de 2020 à 2026, ces quatre projets s'établissent à un montant total d'investissement de 25,8 millions d'euros.

Par ailleurs, sont également inscrits quatre autres projets d'envergure et structurants dont les études et/ou travaux débiteront dès 2021 :

- \* Le confortement de la Falaise de Massacan,
- \* Le confortement du Rocher,
- \* L'aménagement de la place de la République et de ses abords,
- \* La création du parc urbain de la Villa Jeanne et réhabilitation du bâti.

De plus, un volume annuel de 1,98 millions d'euros a été déterminé qui concerne des dépenses d'entretien courant du patrimoine bâti et d'équipements.

**Responsables**, puisqu'un tel niveau d'investissement n'est possible que grâce à la gestion financière rigoureuse que nous pratiquons depuis 2001, ainsi qu'à notre effort permanent de recherche de subventions et de partenariats. Nous avons pu éviter un effet de ciseau, entre des ressources en berne avec la baisse des dotations de l'État et la hausse de notre contribution à la péréquation, et des dépenses courantes dont une bonne part est constituée de charges fixes, mais dont les évolutions sont maîtrisées.

**Réalistes**, car, nous prenons en compte tout autant les besoins de développement de notre territoire et de modernisation de l'action publique, que ce contexte financier contraint, mais aussi des délais incompressibles inhérents aux projets d'envergure.

Ce P.P.I. a été construit sur des bases prudentes d'évolution des recettes de fonctionnement. Il prévoit sur cette période, une baisse des dotations de l'Etat, ainsi qu'une hausse moyenne de 0,9% des bases physiques.

Il est par ailleurs acté la reprise des provisions constituées pour risques à hauteur de 9,2 millions d'euros pour le financement des opérations de confortement du rocher et de la falaise de Massacan.

Cette diminution des recettes de fonctionnement, hors provisions, si elle n'est pas compensée par une réduction des charges, entraîne une aggravation de l'effet ciseau qui obère, à terme, les capacités d'action de la commune en matière d'investissement. C'est la raison pour laquelle, le calcul de la capacité financière intègre la mise en œuvre de mesures visant à préserver les marges de manœuvre de la collectivité.

Ainsi, un objectif de stabilisation des charges à caractère générale a été fixé à 8,4 millions d'euros, par un cadrage annuel volontariste. Les dépenses de personnel sont quant à elle situées en prévision de croissance annuelle à 0,75% par l'effet du Glissement-Technicité-Vieillesse.

Ces axes nous permettent de retenir ainsi l'hypothèse prudente d'une capacité d'épargne en réduction régulière mais maîtriser d'ici 2026, pour répondre à notre objectif prioritaire de la préserver.

En investissement, les recettes d'investissement sont estimées au plus juste. Ne sont par exemple prises en compte que les subventions sur lesquelles nous savons pouvoir compter.

Est également enregistré le reversement par la SLE Caisse d'Epargne de la seconde partie de nos titres de participation à hauteur de 3 millions d'euros. Cette réserve d'un total de 7 millions d'euros sera utilisée au financement de l'opération Pôle multiculturel.

La prospective est également bâtie sur la réalisation d'un emprunt en 2023 de 4 millions d'euros. Les coûts de nos futurs emprunts sont calculés sous l'hypothèse prudente d'un taux moyen de 2% sur 15 ans.

Le faible endettement de la ville nous permet d'envisager cet emprunt sans crainte, la capacité de désendettement restant en deçà de la moyenne nationale pour les communes de même strate.

L'estimation prospective de notre capacité d'investissement sera actualisée chaque année, en tenant compte de nos réalisations et de l'évolution de nos marges de manœuvre, des partenariats mis en place, de la situation économique et des éventuelles réformes de la fiscalité et des évolutions des dotations de l'État.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2020/2026, arrêté au montant global de 66 100 794 €, se répartit par Politique Publique ou Domaine de la façon suivante :

Ecologie, Energie, Environnement	: 6 128 000 €
Aménagement Urbain	: 4 971 292 €
Solidarité – Santé	: 1 715 563 €
Enfance – Famille	: 7 069 218 €
Politique Culturelle	: 17 250 000 €
Politique Sportive	: 1 765 379 €
Sécurité	: 340 000 €
Gestion de l'espace public (antenne métropolitaine)	: 12 420 070 €
Entretien du patrimoine	: 9 462 322 €
Equipements / Matériel / Mobilier	: 3 068 950 €

Systèmes d'Information et Télécommunications : 1 560 000 €  
Frais d'urbanisme : 350 000 €

En annexe, figure le détail en dépenses des opérations, projets, programmes d'investissement par Politique Publique et domaines.

**OÙ LES EXPLICATIONS DU RAPPORTEUR,**

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**ARTICLE 1 : PRENDS ACTE** de l'exposé qui précède.

**ARTICLE 2 : ADOPTE** le Plan Pluriannuel d'Investissement 2020/2026.

**ARTICLE 3 : INFORME** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

Le Maire,

**AL'UNANIMITE DES VOIX EXPRIMEES :**

**POUR : 34**

**ABSTENTION : 1 - (M. Michel CAMATTE)**

